

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-6-7

Séance du lundi 13 novembre 2023

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - SACT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent

MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L.1115-1, L.3211-1 et L. 3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment en matière de coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1 er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-6-1 du 6 février 2023 relative au budget 2023 du patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-8-7 du 19 juin 2023 relative à la décision modificative n° 1 du budget primitif 2023,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-3-6-1 du 19 juin 2023 relative à la mise en place du Fonds de coopération transfrontalière,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 13^{ème} Commission « Région de Colmar » du 23 octobre 2023,
- VU l'avis de la 11^{ème} Commission « Eurométropole de Strasbourg » du 24 octobre 2023,
- VU l'avis de la 6^{ème} Commission « Patrimoine et rayonnement alsacien » du 26 octobre 2023,
- VU l'avis de la 14^{ème} Commission « Agglomération de Mulhouse » du 27 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure, comme suit :
 - 80 000 € (soit 20 000 € par an sur quatre ans) à l'Association pour la formation et la recherche en intervention sociale pour le projet de Campus européen de l'intervention sociale (CELIS) ;
 - 18 745 € au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Centre Hardt Rhin Supérieur pour la mise en place d'un instrument de mesures sur le pont Hartheim-Fessenheim.

Conformément au règlement du Fonds de coopération transfrontalière, la subvention au GLCT Centre Hardt Rhin Supérieur sera versée en deux fois : 50% au démarrage du projet et 50% sur présentation des justificatifs après la fin du projet.

- Décide de déroger au règlement du dispositif « projets d'envergure » du Fonds de coopération transfrontalière, en décidant que le projet de Campus européen de l'intervention sociale (CELIS) porté par l'Association pour la formation et la recherche en intervention sociale se déroule sur quatre ans au lieu de trois ans ;
- Approuve la convention bipartite relative au projet CELIS, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer, ainsi que la convention Interreg VI Rhin Supérieur à venir afférente à ce projet ;
- Attribue des subventions de fonctionnement, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans, comme suit :
 - 3 000 € à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour le projet de Tournée Blablababel ;
 - 3 000 € à l'Association INACT pour le projet Correspondanz-table ronde ;
 - 3 000 € à l'association VOGESIA pour le projet d'échange musical franco-suisse.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

	<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>Projet d'envergure CELIS</i>	<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>P252E05</i>	<i>P252O005T02</i>	<i>(903) / 65- 65748- 042</i>	<i>80 000 €</i>
<i>Projet d'envergure Pont Hartheim- Fessenheim</i>	<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>P252E05</i>	<i>P252O005T02</i>	<i>(4433) / 65-657358-042</i>	<i>18 745 €</i>
<i>Projet citoyen rhénan Correspondanz- table ronde Projet d'échange musical franco- suisse</i>	<i>P252</i>	<i>O013</i>	<i>P252E01</i>	<i>T80</i>	<i>(2209) / 65-65748-048</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Projet citoyen rhénan Tournée Blablababel</i>	<i>P252</i>	<i>O013</i>	<i>P252E01</i>	<i>T80</i>	<i>(1698) 65-657358-048</i>	<i>3 000 €</i>
	<i>TOTAL</i>					<i>107 745 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote